

M. Mac-Kinley sur le champ de bataille

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1898)**

Heft 36

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse au XIX^e siècle.

C'est sous ce titre que MM. Payot, à Lausanne (pour l'édition française), et Schmid et Francke, à Berne (pour l'édition allemande), publient actuellement un ouvrage appelé, non seulement à enrichir notre littérature nationale, mais à la faire de plus en plus aimer, par la manière remarquablement claire et attrayante dont les faits y sont exposés, ainsi que par ses très nombreuses et excellentes illustrations. M. *Paul Seippel*, qui dirige la publication de l'ouvrage, a voué à celles-ci un soin tout particulier. Il y a là des reproductions excessivement fidèles, de portraits, de gravures, de tableaux anciens, très rares et très peu connus, et dont les originaux appartiennent à des bibliothèques publiques ou à des collections particulières.

La *Suisse au XIX^e siècle* se composera de 30 livraisons mensuelles, au prix de fr. 2 la livraison. L'édition française et l'édition allemande se publient aux mêmes conditions.

Les quatre premières livraisons ont déjà paru. Jamais lecture ne nous a plus vivement intéressé. Comment en serait-il autrement quand, dans le groupe des collaborateurs, on trouve, à côté de M. *Seippel*, T. de Liebenau, archiviste cantonal, à Lucerne, Numa Droz, ancien président de la Confédération, Ch. Hilty et Ernest Rosthlisberger, professeurs, à Berne, E. Secretan, rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, Bläsch et Studer, professeurs à Berne, Frommel, professeur à Genève, Philippe Godet, Gaspard Valette, etc. ?

L'introduction de l'ouvrage, traitant de la Suisse à la fin du siècle dernier, est tout particulièrement intéressante. On y trouvera, par exemple, un tableau remarquable des ressources intellectuelles de notre pays à cette époque, ainsi que des détails nouveaux et très curieux sur les *bailliages communs*.

Dans les livraisons suivantes, l'histoire politique de la Suisse au XIX^e siècle, tout ce qui a trait à l'invasion française, à la République helvétique, à l'Acte de médiation, au Congrès de Vienne, etc., y est traité de main de maître par M. Numa Droz; tout y est raconté de façon à piquer vivement l'attention. On y remarque des vues, des appréciations nouvelles sur la politique de Bonaparte à l'égard de la Suisse, qui ouvrent singulièrement les yeux et nous montrent à l'évidence combien on s'est mépris sur les vraies intentions du grand conquérant à l'égard de notre pays.

Très remarquable aussi le chapitre consacré à la deuxième période de notre histoire au XIX^e siècle, aux luttes pour la réforme constitutionnelle, à la régénération de la Suisse au souffle des idées libérales.

Et sur tous ces sujets, l'illustration est riche, variée, excellente à tous égards : scènes et types militaires, portraits, combats, scènes populaires, animé sans cesse le récit.

Ainsi qu'on l'a dit avec raison, il fallait à MM. Payot et Schmid et Francke un réel courage pour entreprendre une œuvre de cette importance.

Espérons qu'elle ne leur procurera pas de déceptions, mais que de plus en plus appréciée, cette magnifique publication trouvera l'écoulement qu'elle mérite.

Le transport du pain.

On lit dans la *Causerie scientifique* du journal *Le Temps* :

À notre époque, où l'hygiène va parfois jusqu'au raffinement, où la crainte du microbe est sans bornes, il est des habitudes de tous les jours, dans lesquelles on pratique la malpropreté avec une insouciance étonnante.

Ainsi, voyez le transport du pain à domicile. Dans la généralité des cas, on le porte à la main, sans souci de la sueur; les bonnes à tout faire, si bien nommées, le présentent sur leur cœur recouvert de vêtements rarement nettoyés : on le laisse tomber, on le remise n'importe où à l'office ou à la cuisine. Puis, on en dévore délicatement la croûte hérissée de toutes les poussières et de tous les germes imaginables.

Dans les très grandes villes, les boulangers très propres enveloppent le pain d'une vague feuille de papier léger au moment de vous le

livrer; mais comme rien ne retient ce papier, il bâille, se gonfle, se crève, s'envole; il n'y a là qu'un semblant de précaution.

Le *Bulletin des Halles* nous allèche en nous décrivant ce que font quelques boulangers des quartiers distingués de Berlin. Ils ont des sacs spéciaux brevetés, s'il vous plaît, taillés, façonnés, collés, suivant la forme des différents pains livrés à la consommation. Ces sacs sont en papier, ouverts aux deux bouts, et les deux bouts se ferment avec un ingénieux cordon. Dès que le pain sort du four, on l'introduit dans son sac : il n'en sortira plus que chez le client.

Voilà bien des frais supplémentaires, objecteront les gens qui font passer les préoccupations budgétaires avant celles de l'hygiène. Sans doute; mais les sus-dits boulangers berlinois se rattrapent en imprimant des annonces sur les sacs. Cette publicité compense, paraît-il, le coût des sacs brevetés. Quelques-uns d'entre eux insèrent aussi des petits chromos entre le pain et le sac. C'est la joie des enfants, la tranquillité des parents et, encore, une source de recettes.

La première habitation de Napoléon à Ste-Hélène.

(Extrait de la *Gazette de Lausanne* de 1816.)

N^o du 9 janvier.

STE-HÉLÈNE. — Le *Bombay*, vaisseau de la Compagnie des Indes, a apporté en Angleterre des lettres de Ste-Hélène jusqu'au 17 novembre.

Bonaparte était encore, à cette époque, dans une petite maison appelée les *Ronces*, à trois lieues dans l'intérieur de l'île, où on lui a permis de résider, vu l'extrême aversion qu'il a témoignée contre le séjour de la ville. Plusieurs lettres rapportent qu'il a écrit aux ministres anglais dans les termes les plus forts, pour se plaindre de ce qu'on l'a relégué dans ce déplorable séjour.

En effet, d'après la description qu'en fait le chirurgien du vaisseau le *Northumberland*, l'on ne peut rien voir de plus triste que l'aspect de l'île Ste-Hélène. Ce n'est qu'un rocher volcanique, de couleur brune, qui paraît avoir été partagé en deux par quelque commotion violente. Un petit ruisseau coule dans la vallée, et, de temps en temps, on trouve sur ses bords du terrain en culture. Les habitants sont des naturels du pays, descendants des premiers Anglais qui s'y sont établis, des Indiens aux cheveux plats, des esclaves indiens, des lascars et des Chinois.

Les *Ronces* sont habitées par M. Belcombe, négociant anglais et sa famille. Cette maison offre un intérieur agréable. Les filles de M. Belcombe sont jeunes et intéressantes, et il paraît que Bonaparte passe chez son hôte une partie de son temps. Il reste, pendant la matinée, dans son appartement, occupé à écrire ou à considérer, depuis une croisée, les points de vue dont il est entouré. Quelquefois il se promène dans le jardin avec un air distrait et préoccupé. Le soir, la famille se réunit, et on joue aux cartes. Aucun de ses officiers n'est auprès de lui. Les officiers anglais vont quelquefois lui faire visite; mais comme les chemins sont presque impraticables, ils ne peuvent s'y rendre souvent.

La maison qu'on destine à Bonaparte n'est point encore terminée. Lorsque les batteries qui doivent la défendre seront achevées, ce séjour sera à l'abri de toute attaque qui pourrait être faite pour délivrer le prisonnier. Une évasion n'est guère plus possible. Les mesures les plus sages ont été prises par le gouvernement pour la prévenir.

N^o du 6 février :

STE-HÉLÈNE. — Les dernières lettres de cette île sont de la fin de novembre dernier.

À cette époque, Bonaparte continuait à habiter la maison de M. Belcombe. Cette habitation, étroite et isolée, est embellie par les deux filles de ce négociant, l'une âgée de quinze ans et l'autre de treize. Elles ont de l'amabilité, des grâces, et parlent la langue française avec assez de facilité. Bonaparte s'amuse à perfectionner leur éducation. Il leur donne des leçons de géographie et d'histoire, forme leur style et leur raconte quelquefois des scènes européennes auxquelles il a pris tant de part.

Le seul moyen que les étrangers puissent avoir pour s'entretenir avec lui, est de se faire présenter chez M. Belcombe. On y trouve accès vers le soir. Là, Bonaparte parle de tout, excepté de politique, qu'il élude avec soin. Sa loquacité est extrême, mais il a l'art de se faire écouter. Il est aimable, surtout avec les dames.

Dans la soirée, on l'aperçoit souvent dans le jardin, accompagné de ses généraux et de M. Belcombe. Un Écossais l'y remarqua dernièrement. Montholon et Gorgon étaient à ses côtés, la tête découverte. La discussion paraissait animée et s'étendait aux derniers événements. On prononça le nom de Davoust, mais d'un ton qui n'annonçait pas un éloge. Bonaparte, dans cette promenade, portait un frac bleu, boutonné sur la poitrine, une veste blanche, des culottes de nankin et des bottes. Ses yeux bleus, toujours très animés, donnaient à sa figure la plus vive expression.

Contre son ancienne habitude, il reste assez longtemps à table et boit plus de vin qu'autrefois. — « C'était alors, dit-il, l'affaire d'un quart d'heure... mais les goûts changent avec l'âge. Aujourd'hui, je me fais vieux; je m'oublie aisément. »

A propos de la mort de Bismarck.

Des jugements très divers ont été portés sur la mort de Bismarck. Cause de regrets pour les uns, elle a été pour d'autres un soulagement, bien que, de sa retraite de Friedrichsruhe, le chancelier de fer n'exerçât plus une bien grande influence sur la diplomatie européenne.

En tout cas, au point de vue des recettes, l'administration des postes et télégraphes de l'Empire d'Allemagne n'a pas lieu d'éprouver des regrets de cette mort.

Du 31 juillet au 3 août, plus de 3000 télégrammes ont été reçus ou envoyés au château. Ils contenaient 135,000 mots. Le mouvement le plus considérable a eu lieu le 1^{er} août : 660 dépêches représentant 34,000 mots.

Le nombre des lettres et cartes reçues à Friedrichsruhe, pendant ces quatre jours, s'est élevé à 10,500. Quant aux couronnes expédiées par les soins de l'administration des postes, il y en a eu 547.

Cinq lignes supplémentaires avec Hambourg et trois lignes télégraphiques avec Berlin avaient été établies. Elles ont fonctionné sans interruption, nuit et jour.

Vingt-deux employés étaient occupés au maniement des quarante appareils Morse, et la recette encaissée au bureau de Friedrichsruhe a dépassé 10,000 marks, du fait seul de la mort du chancelier de fer.

M. Mac-Kinley sur le champ de bataille.

Le président des États-Unis n'est pas un peureux. Preuve en est le fait suivant, rappelé par le *Petit Marseillais* :

« C'était à la bataille d'Antietam, l'une des plus sanglantes de la guerre de Sécession; le

33^e régiment d'infanterie de l'Ohio avait reçu l'ordre de marcher à l'ennemi sans avoir eu le temps de prendre son café du matin.

Le jeune sergent Mac-Kinley, qui avait alors dix-huit ans et était chargé de distribuer des vivres aux hommes de sa compagnie, attela une paire de mules à un fourgon et, sous un feu très vif, versa la ration réglementaire de café à chacun de ses compagnons d'armes avec autant d'ordre et de méthode que s'il eût été sur un champ de manœuvre. La mort d'une des deux mules, qui tomba frappée d'un éclat d'obus, n'interrompit pas la distribution.

Cet acte de sang-froid fut signalé à M. Tod, gouverneur de l'Ohio, qui s'empressa de récompenser le jeune Mac-Kinley en l'élevant au grade de lieutenant. »

On carbatier dè sorta.

Vouaquiè cein que sè dit dein on vilho làiro qu'a z'u dou ceints z'ans l'annaie dâo Sonderbon :

Avant que sortir de ta couche,
Tousse, crache et te mouche,
Prends ta robe et, pour être chaud,
Du licet au feu ne fais qu'un saut.
Te peigne, te brosse et te frotte ;
Du nez, des yeux, oste la crotte.
Frotte aussi tes lèvres, tes dents,
Et par dehors et par dedans.

Se y'ein a bin que font dinse ti lè matins, y'ein a prâo assebin que ne sè débarbouillont què dè sa-tein quatorze et que ne sè panosont la frimousse que quand tsandzont dè tse-mise la demeindze po allâ ao prèdzo äobin quand sont d'obedzi d'allâ à n'einterrâ. Que volliâi-vo, y'ein a adè à quoui la coffiâ ne gravè pas !

On monsu dè pè Dzenèva, que fasâi lo touriste, étâi z'u fèrè 'na veria pè contre lo Dzorât et l'étâi arrevâ à la serra né dein on petit veladzo dè per lè ; adon, coumeint pliovesâi à rollie et que l'étâi tot depourent, sè decidâ dè l'âi cutsi, kâ n'avâi pas méche d'allâ pe llien avoué 'na plliodze et dâi z'einludzo coumeint fasâi cliâ né quie.

Coumeint n'y a min d'hôtet dein stu veladzo, on l'âi montra la pinta à Dâvi Campetse, qu'a on petit paillo pè lo lénau, io y'a dou lhi po lodzi cliâo que vont pè lè fairès et lè portaballa que sont trào mafi po allâ tantqu'ia n'auto éndraî.

Noutron Dieu me dane, tot conteint d'avâi trovâ oquiè po sè reduirè, accetta, et quand l'a volliu allâ à la paille, Campetse va, avoué on falot-tempète, lo menâ à cliâ tsambra et l'âi soitè la bouna né.

Lo leindéman matin, quand fut froû dâo lhi et que l'a volliu sè débarbouilli on bocon, lo monsu ne tràovè ni édhie, ni panaman, ni rein ; n'y avâi dein cé paillo què lè dou lhi, duès chaulès et duès petites trablîès po mettrè la cliaire. Adon, l'einfate sè tsaussès et va criâ lo carbatier du lo coutset dâi z'ègrâ.

Onna petita bouèba s'aminè amont et quand lo monsu l'âi eut de cein que volliâvè, stasse l'âi repond dè pacheintâ on bocon, que l'âodrè demandâ cein à son père que sè trovâvè avau pè la pinta.

— Io vâo-te que cein preigno? dese Campetse à sa bouèba ; la mère est via po Lozena dza stu grand matin ; dis à cé monsu qu'on ne pào rein l'âi ein bailli ; pu, qu'a'te fauta dè cein hoai ?

La bouèba va fèrè la coumechon, et Campetse sè met à dere à dou lulus que bévessont la gotta ào bet dè 'na trablîa :

— Vo ne sédès pas? Cé gaillâ qu'est venu hier à né po dremi, ne mé demandè-te pas on panaman, 'na cuvetta et de l'édhie po sè débarbouilli ! Su sù que cé mi-fou crâi que l'est hoai demeindze !

C. T.

Sauvagerie.

Criminopolis, tel est le titre d'un ouvrage qui a obtenu le prix Fabien à l'Académie, et qui donne de très curieux détails sur le baigne moderne et la vie des forçats. Le *Petit Marseillais* fait de cet ouvrage un intéressant compte-rendu et cite les lignes suivantes, qui ont trait au châtement qu'on infligeait autrefois à Nouméa, à ceux des déportés qui se refusaient à la loi commune :

— Vous ne voulez pas travailler? demandait le gardien au forçat.

— Non !

— Fort bien ! on va vous conduire dans la cellule spéciale jusqu'à l'heure de la suspension du travail.

Là-dessus, on conduisait le récalcitrant dans un petit local bien cimenté, n'ayant pour tout mobilier qu'une pompe. Dès que la porte était fermée, un glouglou se faisait entendre. Par un orifice pratiqué dans l'une des parois, au ras du sol, l'eau pénétrait dans la cellule.

Bientôt le prisonnier en avait jusqu'aux genoux, puis jusqu'à la ceinture, et enfin jusqu'au cou...

L'eau continuait à monter. Quand elle arrivait jusqu'au menton, le prisonnier inquiet empoignait enfin la pompe. Et le débit du robinet étant exactement celui de la pompe, le forçat était obligé de pomper sans arrêt, sous peine d'être noyé.

Aussitôt que la cloche sonnait, on fermait le robinet, on déclanchait le clapet et l'eau s'écoulait.

L'inventeur de cette magnifique idée n'est autre que le duc d'Albe, qui s'en servit, au temps de la conquête des Flandres, pour faire avouer aux victimes de ses exactions la place où étaient cachés leurs trésors.

Poire, mais pas melon !

Peut-on, sans commettre le délit d'outrage à agent, traiter de « poire » un gardien de la paix dans l'exercice de ses fonctions ?

Telle est la grave et délicate question dont vient d'être saisie la neuvième chambre de police correctionnelle, à Paris.

Le 1^{er} janvier dernier, un ouvrier, passant à bicyclette à côté d'un agent, le traita de « poire » à plusieurs reprises. Celui-ci rédigea aussitôt un procès-verbal.

Condamné, par défaut, à un mois d'emprisonnement, pour outrage à agent ; l'ouvrier a recouru.

Après la déposition du gardien de la paix outragé, le président de la chambre d'appel a dit à celui-ci :

— Franchement, vous êtes bien susceptible. Mais dans la rue on m'appellerait poire, pomme ou abricot, que je ne songerais pas à m'indigner. Je ne me considérerais pas du tout comme outragé...

L'agent. — J'ai rédigé mon rapport. On a suivi mon rapport. Ça ne me regarde pas...

Le président. — Je vous le répète, vous vous êtes montré bien susceptible...

Le tribunal, dans son jugement, a déclaré que le fait d'appeler un agent « poire » ne constitue pas le délit d'outrage à agent. En conséquence, il a acquitté purement et simplement l'ouvrier cycliste.

Poire, pomme et abricot sont donc des expressions permises à l'égard des agents, mais pas question de « melon » ou de « cornichon ».

Sous le titre : *Les commandements du voyageur*, quelques journaux publient la boutade suivante, inspirée à quelque rimailleur, par les accidents de chemins de fer, trop nombreux encore, en dépit des progrès réalisés et des précautions imposées aux compagnies :

Voyageur qui chez nous viendras,
Fais-le très courageusement.

Auparavant tu traceras
Sans faiblesse ton testament.

Ta femme ensuite embrasseras,
Et tes chers enfants mêmeement,

Car c'est pour la — tu te diras —
Dernière fois probablement.

Cela fait te dirigeras
Vers la gare, stoïquement.

Tes colis numérotteras,
Et tes membres pareillement,

Car sans cesse tu penseras
Aux charmes d'un tamponnement.

Mais lorsque tu arriveras
En hâte au quai d'embarquement

Le train justement tu verras
Disparaître lointainement...

Alors chez toi retourneras
Et tu vivras plus longuement.

Boutades.

En l'année 18... un singulier procès s'éleva entre le syndic du Mont et le pasteur de la paroisse. Le syndic avait porté plainte devant le juge de paix pour avoir été apostrophé du haut de la chaire.

L'enquête terminée démontra tout simplement que le pasteur avait appris et récité un sermon de Bossuet, et que le syndic du Mont s'était humblement mis en lieu et place de Louis XIV, prenant pour lui ce que l'évêque de Meaux avait dit au grand roi.

Un original, c'est-à-dire un Anglais, arrive un jour au château de Coppet, trouve la cuisinière seule et demande à visiter le parc. Après quelques instants, il demande à la servante :

— Voulez-vous montrer à moà le tombeau de *Corinne* ?

— Impossible.

— Aoh !

Puis, au bout d'une avenue du parc, il aperçoit un mamelon couvert de gazon, où sourient quelques pervenches :

— Oh ! yes, voilà le monument, n'est-ce pas ?

— Oui, répond à demi-voix la malicieuse cuisinière, mais ne dites pas que vous l'avez vu !

— Oh ! no, no... Voulez-vous permettre à moà d'y cueillir une toute petite fleur ?

La servante fit un signe affirmatif. L'Anglais se hâta de dérober la précieuse fleur et glissa une pièce d'or dans la main de l'espiègle, qui s'en alla en souriant.

Le monticule sur lequel le touriste venait de cueillir cette pervenche avec vénération était la glacière du château.

C'était au bon vieux temps des commis d'exercice. Un de ceux-ci, sollicitant une exemption pour un des hommes de son contingent, à l'occasion d'un rassemblement de troupes à Bière, formulait ainsi sa demande :

Le commis d'exercice du contingent de... déclare que le nommé... de la compagnie... d'étille, étant tout seul avec son grand-père qui est très malade dans ce moment, le commis d'exercice prie M... de bien vouloir avoir la bonté d'exempter du camp le nommé...

Il n'y a dans cette maison aucune femme quelconque qui puisse soigner son grand-père sinon lui.

... Le 11 août 1869.

(Signé) :

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, rue Pépinet, LAUSANNE rue Pépinet, 3.

FOURNITURES POUR ÉCOLES

Etuils mathématiques d'Aarau. — Planches à dessin très soignées.

GRAND CHOIX

DE

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.